



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Eure

Question écrite n° 4475

## Texte de la question

M Ladislas Poniatoski attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les insuffisances de créations de postes d'instituteur dans le département de l'Eure. En effet, alors que le département de l'Eure a enregistré une progression démographique plus élevée que la moyenne nationale et que la population de moins de six ans continue à croître, les élus constatent que de plus en plus de classes, voire d'écoles, sont fermées alors que les communes sont dotées d'équipement de qualité acquis récemment, encouragées en cela par l'éducation nationale. Par contre, il faut bien prendre connaissance que, si les taux de scolarisation dans les classes préélémentaires se sont, depuis quelques années, redressés, c'est au détriment des taux d'encadrement. Ainsi le ratio P/E, que les services de l'Éducation nationale utilisent comme indicateur en la matière, est passé dans le département de l'Eure de 4,82 en 1984 à 4,72 en 1987 alors qu'en moyenne nationale il évoluait, pendant la même période, de 5,02 à 5,04. Avec 60 700 élèves dans le département de l'Eure, sur les bases du ratio de 1984, nous aurions dû disposer pour cette rentrée scolaire d'une soixantaine de postes d'instituteur en plus et, sur la base de la seule moyenne nationale, ce sont 190 instituteurs supplémentaires qui devraient être affectés dans notre département. En conséquence, pour tenir compte de la réalité et des insuffisances dans la dotation des postes d'instituteur dans le département de l'Eure, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour résoudre ce problème qui préoccupe de nombreuses familles et combien de créations il envisage pour l'année prochaine.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le département de l'Eure connaît depuis quelques années des augmentations d'effectifs, mais ce fait a toujours été pris en compte puisque, depuis 1980, 140 postes y ont été créés, dont 15 à la rentrée dernière. Il s'agit là d'un effort non négligeable qui a eu des effets positifs, notamment en maternelle où la scolarisation progresse de façon très satisfaisante : 88,3 p 100 des enfants de trois ans sont accueillis dans le seul enseignement public, contre 86 p 100 l'année dernière, alors que les classes ne sont pas plus chargées ; on constate même une légère diminution du taux d'encadrement qui passe de 28,6 à 28,4. Dans le premier degré, la situation est conforme, d'une façon générale, à celle que l'on relève dans des départements comparables par la structure du réseau scolaire. Certes, des difficultés subsistent, qui se régleront progressivement. En tout état de cause, il en sera tenu compte dans la détermination des mesures de rentrée dans l'académie de Rouen.

## Données clés

**Auteur :** [M. Poniatoski Ladislas](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4475

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 octobre 1988, page 2969